

Image not found or type unknown



AVANTAGES ACQUIS DROIT ACCES A EAU

Par **xmen69**, le **11/03/2012** à **13:05**

Bonjour,

Dans notre lotissement se trouve un puits. Chacun des jardins des locataires est équipé d'un robinet usant dans ce puits. Depuis toujours tous les locataires ont donc accès gratuitement à cette eau. Mais la pompe est cassée. Le propriétaire refuse de changer la pompe et les locataires ne sont pas tous d'accord pour en racheter une. Peut-on considérer que cet accès à l'eau était un avantage acquis (même si ne figurant pas sur le bail) et que le propriétaire se doit de le remettre en marche ?